Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260310-202603002-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 04/03/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 15

Conseillers votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le mardi dix mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Jean-Pierre BERTINET, Adjoints

Franck LERAY, conseiller délégué

Daniel DAYOT, Alexandra GOUSSET, Valérie GAUDION, François POIRIER, Fabien FOUCHER, Cécile KERNIVINEN, Christophe OGIER, Jocelyne JEULAND, Laurence LOISON, Conseillers Municipaux

Absente excusée :
Marie-Noëlle RENAULT

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Aurélie SOUILLARD a donné pouvoir à Christophe OGIER
Gérard CHESNAIS a donné pouvoir à Jocelyne JEULAND
Mathilde BETTON a donné pouvoir à Marie-Odile DAYOT

Secrétaire de séance : Daniel DAYOT

Délibération 2026.03.002

Finances - Compte Financier Unique 2025 Budget principal

M. le Maire sort de la salle du conseil pour le vote.

M. Jean-Pierre BERTINET adjoint au Maire expose :
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;
Vu l'avis de la commission Finances du 26 janvier 2026

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 de la commune de Louvigné de Bais

Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260310-202603002-DE

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Louvigné de Bais
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Résultat de l'exercice 2025

Budget commune

INVESTISSEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	3 288 214,07 €	1 532 334,47 €
Recettes	3 288 214,07 €	1 932 257,53 €
Résultat 2025		399 923,06 €
Résultat reporté 2024		430 486,20 €
Résultat cumulé (A)		**830 409,26 €**

FONCTIONNEMENT

	BP	Réalisations
Dépenses	2 161 662,01 €	1 962 616,39 €
Recettes	2 161 662,01 €	2 163 766,15 €
Résultat 2025		201 149,76 €
Résultat reporté 2024		- €
Résultat cumulé		**201 149,76 €**

Il est proposé au conseil municipal de :

- Approuver le Compte Financier Unique 2025 du budget principal
- Donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibéré :
Adopté à l'unanimité des votants

Vote :
Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

MAIRIE de LOUVIGNÉ-de-BAIS R.F. (Ille-et-Vilaine)